



**IXème Conférence
visant à faciliter l'entrée en vigueur du
Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

(Conférence dite « de l'Article XIV »)

New York, le 29 septembre 2015

**Déclaration prononcée au nom de la délégation française
par Monsieur Philippe Bertoux**

- Seul le prononcé fait foi -

Messieurs les Présidents,
Monsieur le Secrétaire exécutif,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier la Hongrie et l'Indonésie, coprésidents de la 8^e session de la Conférence, pour leur engagement et leurs efforts depuis 2013 en faveur du Traité, de son universalisation et de son entrée en vigueur. Depuis la dernière Conférence, je tiens à saluer la ratification de trois nouveaux États : Niue, la République du Congo et l'Angola, ainsi que l'admission de Cuba comme observateur à la Commission préparatoire dont je forme le vœu qu'elle soit le prélude à la signature et à la ratification rapides du Traité par ce pays.

Je souhaite également féliciter Leurs Excellences Messieurs les ministres des Affaires étrangères du Japon et du Kazakhstan pour leur élection à la présidence de la Conférence. Qu'ils soient assurés de notre plein soutien tout au long des deux années à venir.

La France prend note de la déclaration finale qui sera adoptée lors de cette session, et fait pleinement sienne la déclaration de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, prononcée au nom de l'Union européenne et des États qui s'y sont associés.

Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, la France est très attachée au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et à son régime de vérification. Le président de la République, Monsieur François Hollande, l'a d'ailleurs réaffirmé à Istres le 19 février dernier. A l'approche du 20^{ème} anniversaire du Traité, permettez-moi à ce sujet de souligner la pertinence intacte de cet instrument et de son objet, inchangés depuis 1996, à savoir l'interdiction permanente et vérifiable de tout essai nucléaire explosif.

La France est résolument engagée, et cela depuis son adoption, en faveur du TICE. Elle compte d'ailleurs parmi les premiers États à avoir signé en septembre 1996, et ratifié – dès avril 1998 – ce texte.

Notre engagement s'est accompagné d'actes forts, concrets, en faveur de l'objectif du Traité, et au-delà :

- Nous avons démantelé de manière définitive en 1998 notre site d'expérimentations nucléaires dans le Pacifique, et cela de façon transparente et ouverte à la communauté internationale. La France est, d'ailleurs à ce jour, le seul Etat à avoir pris un tel engagement.
- Nous avons réduit de façon importante notre arsenal nucléaire et arrêté définitivement la production de plutonium et d'uranium pour les armes nucléaires. Le lancement de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes, complément indispensable du TICE, est aujourd'hui une priorité en vue de permettre la double limitation quantitative et qualitative des arsenaux, et donc la poursuite des efforts internationaux de désarmement.

C'est par ses actes que la France démontre qu'elle est résolument engagée en faveur du désarmement, selon une approche étape par étape, concrète, réaliste, et ancrée sur des résultats tangibles. L'entrée en vigueur du TICE en est une étape essentielle. Même si près de 20 ans se sont écoulés depuis sa signature, nous ne devons pas renoncer à cet objectif, au contraire.

Messieurs les Présidents,

Conformément à notre engagement à promouvoir le TICE et renforcer la crédibilité de son régime de vérification, la France a pris en 2015 deux décisions concrètes en soutien au Secrétariat avec, d'une part, une mise à disposition gracieuse de personnel et, d'autre part, le renoncement à sa quote-part du surplus budgétaire. Ces mesures contribuent à la pérennisation de l'Organisation, et nous appelons, à cet égard, tous les Etats Signataires à s'acquitter de leur contribution budgétaire obligatoire, intégralement et dans les délais fixés.

Depuis sa signature en 1996, et bien que n'étant toujours pas entré en vigueur, le TICE a démontré toute sa contribution au service de la sécurité et de la stabilité internationales. Les moyens dont s'est doté le Secrétariat Technique Provisoire (STP) sont pleinement opérationnels pour détecter tout essai nucléaire, mais se sont aussi révélés des outils précieux dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles ou accidentelles, en contribuant de manière décisive aux systèmes d'alerte aux tsunamis et la détection des contaminations radiologiques notamment.

Mais ces progrès doivent nous inciter aujourd'hui à aller plus loin, c'est-à-dire en érigeant le TICE en tant que norme pleinement universelle et juridiquement contraignante.

Messieurs les Présidents,

La conférence de l'article XIV a un objectif clair et un mandat précis. Il ne s'agit nullement d'ouvrir ici des débats hors du mandat – il existe d'autres instances internationales pour cela – mais de se concentrer sur ce qui doit être notre priorité à tous : faciliter l'adhésion des Etats non ratifiant au Traité.

Nous devons donc veiller au prompt achèvement du système de surveillance international, véritable clé de voûte du régime de vérification, ainsi qu'à son entretien. Je souhaite à cet égard saluer en particulier les progrès importants de l'Organisation, en citant par exemple le succès de l'exercice IFE14 en Jordanie l'an dernier. A titre national, la France prend également toute sa part à cet objectif, en mettant à disposition de l'Organisation son expertise et ses moyens scientifiques.

Messieurs les Présidents,

Qu'il me soit enfin donné ici l'occasion de saluer le dévouement et le travail remarquable des personnels du Secrétariat Technique Provisoire et du Secrétaire Exécutif, Monsieur Lassina Zerbo.

En conclusion, permettez-moi de rappeler que les crises de prolifération qui entretiennent l'instabilité régionale et menacent les équilibres géostratégiques, doivent continuer de retenir toute notre attention.

S'agissant de l'Iran, la France se félicite de l'accord conclu à Vienne le 14 juillet 2015. Cet accord, s'il est pleinement mis en œuvre, marquera une étape décisive dans la lutte contre la prolifération nucléaire. Nous souhaitons qu'il contribue à créer le climat propice à la ratification du TICE par tous les pays de la région, à commencer par l'Iran.

Pour autant, les défis restent nombreux. La Corée du Nord, en particulier, a procédé à trois essais nucléaires, en violation des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La Corée du Nord doit s'abstenir de tout nouvel essai nucléaire et reprendre le dialogue avec la communauté internationale en vue du désarmement complet, vérifiable et irréversible de son programme nucléaire.

Messieurs les Présidents ; Mesdames et Messieurs,

Nous ne devons pas relâcher nos efforts. Nous ne devons pas dévier de notre objectif. Une entrée en vigueur dans les meilleurs délais du TICE, que nous appelons de nos vœux, représenterait une contribution significative à l'architecture internationale, dont le TNP demeure la pierre angulaire, permettant de renforcer le régime de non-prolifération et la dynamique du désarmement et, ainsi, de garantir notre sécurité collective.

Je vous remercie./.